



Bouches du Rhône

22, rue Borde 13265 Marseille cedex 8
183, av. du Prado 13265 Marseille cedex 8
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence
Tél. 0491179757 - 0491179717
0491179208 - 0442023663

GROUPE DE TRAVAIL CHS DU 30 AVRIL 2010 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DES SIP SUR LE DEPARTEMENT

Ce groupe de travail se tient à la demande intersyndicale formulée par les membres du CHS auprès de l'administration et concerne la mise en place des différents SIP du département.

SIP MARIGNANE

A notre grande surprise, la DSF d'Aix, nous informe qu'une étude d'amiante vient d'être effectuée sur les sites des HDI de Marignane et d'Arles.

Les résultats de ces prélèvements ont été communiqués à la DSF d'Aix la veille au soir par les organismes agréés. Nous avons immédiatement exigé que chaque membre du CHS représentant du personnel en soit destinataire. La direction d'Aix doit nous faire parvenir un CDrom.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires fait également remarquer que déjà lors d'une précédente enquête menée par le ministère sur les bâtiments domaniaux, il avait été relevé la présence d'amiante dans les dalles du sol.

Comment se fait-il que la DSF d'Aix n'ait pas tenu compte de cet avis, et comment compte-t-elle faire pour y remédier pendant les travaux dans le bâtiment ?

Réponse de la DSF AIX : « on verra après les préconisations de l'ergonome du ministère ».

C'EST CONSTERNANT !!!

En effet, sur ce site, l'ergonome du ministère a procédé à une étude ergonomique dont il nous présente le diagnostic et les différents scénarii possibles.

Le rez-de-chaussée ne subit pas de changements importants (déplacement de cloison du local informatique) :

- accueil avec 3 postes de réception
- salle d'attente maintenue
- caisse

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande si un bureau de repli est prévu pour le caissier, et fait remarquer que l'accès au coffre s'effectue en traversant un service entier. De plus, la caisse et ce bureau de repli se situent l'un derrière l'autre. Leurs fenêtres se trouvent en rez-de-chaussée et peuvent présenter des risques pour la sécurité.

L'administration répond qu'il y aura bien un bureau de repli et que le dossier concernant la sécurisation de la caisse a été soumis au commissaire de l'administration centrale qui doit valider le projet. Elle précise en outre que les fenêtres ne seront pas barreaudées mais équipées d'un « système bouclier » (double vitrage renforcé).

Au 1^{er} étage, le Pôle Contrôle Expertise sera installé au même niveau dans les locaux de l'actuelle Trésorerie. Pour ce service, il y a un besoin de bureaux individuels (4 bureaux de 12 M2) qu'il est prévu de créer.

L'accueil de l'actuelle Trésorerie sera réduit et permettra de libérer un espace réunion, un espace archives SPL et enfin le secteur SPL qui restera dans ses locaux actuels.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires objecte que ce projet ne correspond en rien aux plans présentés aux agents du site à l'occasion du groupe de travail du 23 mars 2010.

La direction d'Aix répond que l'étude présentée par l'ergonome du ministère est un objectif cible. Cette mise en œuvre se fera par étape.

La 1^{ère} étape consistera à l'installation au rez-de-chaussée de la caisse sécurisée préalablement à la date de création officielle du SIP le 1^{er} juillet 2010.

A l'étage il y aura une permutation entre deux services. Le pôle CE rejoindra l'espace actuel du recouvrement de la Trésorerie sans qu'aucun aménagement spatio-organisationnel ne soit effectué.

Les agents du service recouvrement eux s'installeront en lieu et place du pôle CE et perdront dans la manœuvre près de 30 m2.

La direction d'Aix est obligée de reconnaître que compte tenu de l'obligation de désamiantage dans ces locaux, les délais ne seront pas respectés (sic).

Elle précise en outre que ce désamiantage portera uniquement sur les espaces concernés par les travaux (caisse sécurisée...).

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires fait remarquer que cette situation provisoire d'installation du SIP ne doit pas durer et qu'elle ne doit pas non plus être définitive. Les dépenses de la mise en place du SIP ont été budgétisées sur 2010. Les crédits alloués pour cette opération doivent être reconduits en 2011, afin de permettre d'achever les travaux d'installation des personnels dans les conditions préconisées par l'ergonome du ministère.

L'Inspecteur Hygiène et Sécurité fait également remarquer que l'issue de secours au rez-de-chaussée est située à côté du coffre fort. Il risque d'y avoir un problème de sécurité.

L'accueil a été calibré à 3 postes de travail qui seront occupés par un agent C issu de la DGCP ainsi que d'un agent C et un agent B issus de la DGI.

Les emplois transférés de la DGCP sont au nombre de sept plus un emploi de cadre A qui sera ouvert pour le 1^{er} septembre 2010 et proposés à l'un des deux cadres A actuellement affectés sur la Trésorerie.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires déplore à nouveau que l'installation précipitée de ce SIP n'offre aucune garantie sur les conditions de travail des agents à cause, entre autre, du manque de lisibilité sur les travaux.

A la demande de l'ensemble des Organisations Syndicales le diaporama diffusé par l'ergonome du ministère au cours de cette réunion sera adressé aux membres du CHS.

SIP AIX ET ARLES

L'étude ergonomique est en cours. Les groupes de travail également avec de gros problèmes sur l'immeuble d'Estienne d'Orves (désaccord total de l'ensemble des personnels SIE et SIP, pétition en cours...). Un comité de suivi se tiendra le 12 mai sur le site d'Arles et le 26 sur Aix. Affaire à suivre !

SIP AUBAGNE

La DSF de Marseille, nous informe qu'à la suite des différents groupes de travail, il n'y a pas de compromis acceptable entre les agents et les directions pour des raisons évidentes d'exiguïté des locaux.

Compte tenu de ce désaccord (matérialisé là aussi par une pétition signée par la majorité des agents du site et de la Trésorerie) le prochain comité de pilotage qui aurait dû opter pour un scénario a été reporté à une date ultérieure.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, pour tenir compte des conditions de travail déplorables mentionnées notamment sur le cahier d'hygiène et de sécurité (travail en lumière artificielle, impossibilité d'ouvrir les fenêtres, ventilation interne dont les bouches d'aération aspirent l'air du parking public...), a exigé une étude ergonomique complète sur la trésorerie d'Aubagne.

La direction de la CP indique que cette demande retenait toute son attention.

SIP LA CIOTAT

La direction nous informe que le règlement intérieur et les horaires du SIP/SIE ont été adoptés en CTP. La présence d'amiante sur le site va retarder notablement les travaux.

L'entreprise retenue et l'administration ont opté pour le retrait et non l'encapsulage de l'amiante comme cela était prévu initialement

Cette entreprise a déposé auprès de la CRAM le 25 mars 2010 un dossier de désamiantage conformément à la législation en vigueur. Sans remarque de la part de la CRAM (délai d'un mois), les travaux ont pu commencer.

Sur le site des opérations « à tiroirs » ont été mises en place durant la période des travaux. Ainsi, la Trésorerie a déménagé pour s'installer dans des locaux mis à leur disposition par la municipalité (ex caserne des pompiers). Les agents de la filière fiscale occupent leurs anciens bureaux du rez-de-chaussée.

Comme l'exige la réglementation, les travaux de retrait de l'amiante seront réalisés en bureaux non occupés.

1^{ère} étape traitement du 1^{er} étage à l'exception des bureaux du pôle CE et du hall ce que nous déplorons.

2^{ème} étape traitement du RDC. Durant les travaux sur la partie SPL, la caisse sera transférée à l'emplacement de la caisse SIE après mise en sécurité.

Les locaux du SIE seront ensuite à leur tour désamiantés.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires déplore que la mise en place du SIP/SIE de la Ciotat au 6 avril 2010 ait été maintenue malgré l'importance de ce chantier. Les travaux (achèvement fin année 2010 dans le meilleur des cas) imposent aux agents de travailler dans un chantier permanent avec des nuisances sonores notamment durant la campagne IR et les échéances comptables IR, TH/TF et PPE.

SIP PRADO BORDE

Le cahier des charges issu de l'étude ergonomique a été transmis au CHS. Les ergonomes doivent le présenter aux organisations syndicales.

Cette étude ergonomique émet différentes hypothèses dans l'aménagement spatial du hall de la Trésorerie Générale. L'administration doit organiser des réunions pour présenter ce projet aux agents concernés. Les groupes de travail sont relancés.

Le calibrage des effectifs affectés à l'accueil a été validé par les groupes de travail. Néanmoins, la direction a décidé d'y rajouter deux emplois supplémentaires ! Doit-on penser qu'elle craint que cet accueil tentaculaire soit difficile voire impossible à gérer ?

L'accueil sera composé de 23 agents + 2 caissiers

Au 1^{er} décembre 2010 (SIP 1^{er} 5/6 et 8^{ème}) 13 agents

Au 1^{er} décembre 2011 (SIP ci-dessus + 7/10 et 9^{ème}) 25 agents

L'ouverture du SIP Borde est confirmé le 1^{er} décembre 2010 ;

La DSF de Marseille, nous informe que le maître d'œuvre a été destinataire du cahier des charges. Il dispose de 4 semaines pour faire des propositions et, en outre, établir un calendrier des travaux. Celui-ci sera adressé aux organisations syndicales.

Ces travaux concernent le hall de la TG et les étages côté rue Borde

Le désamiantage se fera uniquement dans les zones de gros travaux mais pas dans celles où seront posées des cloisons mobiles. Là encore c'est un choix contestable !

Pour les services actuellement implantés dans le grand hall (produits divers...) le déménagement est prévu pour la 2^{ème} quinzaine de juin CDC en attente.

Le service comptabilité doit également déménager. La direction doit rencontrer les agents de ce service afin de les tenir informés des modalités de cette opération.

La caisse du hall pendant les travaux sera installée dans les ex locaux de Marseille aménages rue Liandier

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sera particulièrement attentive lors de ces multiples opérations qui vont se traduire une fois de plus par une gêne considérable pour les personnels mais aussi pour les contribuables et le Service Public.

Nous réagissons immédiatement localement et nationalement au moindre problème ou au moindre manquement aux règles d'Hygiène et de Sécurité.